



Ecublens VD, le 2 avril 2012

Type : Postulat Motion Amendement Voeu
 Autre (préciser) intervention / questions

Pour la prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics

La Municipalité d'Écublens soumet à notre Conseil de nombreux préavis qui font référence à la Loi Vaudoise sur les marchés publics (LVMP). Dans la très grande majorité des cas, le seul critère pour l'adjudication reste le prix. D'autres critères, comme la qualité de la formation ou les mesures en faveur de l'environnement, peuvent être utilisés, et inciter ainsi les entreprises qui répondent aux appels d'offres à faire des efforts significatifs dans ces domaines.

Ce postulat propose à la Municipalité d'étudier d'autres critères que le prix, qui soient pertinents, conformes à la LVMP, et qui tiennent compte non seulement des aspects économiques, mais aussi des aspects écologiques et sociaux.

Développement Durable (DD), de quoi parle-t-on ?

La Commission Brundtland de l'ONU a défini, en 1987, la notion de développement durable dans son rapport *"Notre avenir à tous"* en ces termes: «*Satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins* ».

La constitution fédérale précise à l'article 73 " La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain."

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie **l'écologique, l'économique** et le **social** et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles: c'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

La ville d'Écublens s'est résolument engagée dans la voie du développement durable ces dernières années. Notre conseil a par exemple accepté la création d'un fonds pour le développement durable, et les réalisations concernant l'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux, le programme Display et les critères Minergie choisis dans nombre de ses réalisations récentes sont quelques exemples parmi tant d'autres.

La Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LVMP)

Les objectifs avoués de LVMP visent à une bonne gestion des finances publiques. Bien

appliquée, cette loi doit notamment permettre de:

- promouvoir une concurrence efficace entre les fournisseurs de prestations publiques,
- garantir l'égalité de traitement entre les soumissionnaires et l'impartialité de l'adjudication,
- assurer la transparence des procédures de passation des marchés,
- utiliser les deniers publics de manière parcimonieuse.

A ces principes de base s'ajoute également la garantie du respect d'autres législations comme celles liées :

- aux conditions de travail,
- à l'interdiction de travail au noir,
- à l'égalité de traitement entre femmes et hommes

En respectant la LVMP, les collectivités publiques s'assurent du respect des lois en lien avec les principes de protection des travailleurs dans le cadre des marchés qu'elles organisent. La recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse ne doit pas avoir pour conséquence un dumping salarial.

Pourquoi des Critères de Développement Durable dans les Marchés Publics?

Les marchés publics représentent pour une ville comme Écublens une opportunité à saisir pour l'application intelligente du développement durable, qu'il s'agisse de la construction d'immeubles, de l'assainissement d'installations existantes, de l'achat de fournitures ou de l'aménagement du territoire. Pour la ville d'Écublens, les investissements soumis aux règles des marchés publics sont importants, et concernent aussi bien le secteur de la construction ou de la rénovation que l'acquisition de biens ou de services. Lors de l'adjudication, les décisions prises influencent toujours **l'économie, le social et la qualité de l'environnement**.

Lorsque ces aspects sont abordés en commission ad hoc ou des finances, lors de l'examen des préavis qui sont présentés à ce conseil, on constate très souvent que le prix est très souvent le seul élément qui permette de classer les offres. Afin de respecter les critères de développement durable, les adjudications de marchés doivent faire l'objet d'un examen complet. De même, la prise en considération des coûts à long terme devient évidente.

Aujourd'hui, lorsque les offres sont dépouillées sur le seul critère du prix, les soumissionnaires qui ont fait l'effort de respecter les composantes sociales et environnementales du développement durable, se voient souvent préférencés, car les coûts générés par cet effort se répercutent bien évidemment dans leur prix.

Il serait raisonnable d'introduire des critères qui permettent de mettre sur pied d'égalité des produits et services respectueux des principes du développement durable.

Ces critères devraient idéalement être mesurables et pertinents. Mais leur qualité majeure réside dans le fait qu'il soient simples et que l'on puisse les appliquer dans tous

les appels d'offres. De plus, ils ne doivent pas compliquer, et encore moins renchérir les procédures. Par exemple:

- certification des soumissionnaires aux normes ISO 14'000,
- certificats type "Ecoentreprise" ou équivalents
- nombre d'apprentis dans l'entreprise,
- nombre d'heures de formation continue pour les employés
- etc.

Postulat:

Ainsi, conformément à l'article 72 du règlement de notre Conseil, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de **prendre en compte le développement durable dans les appels d'offres**, et qu'elle élabore une liste de critères simples, mesurables, pertinents et suffisamment généraux pour qu'ils puissent s'appliquer à tous les appels d'offres. Le poids que la municipalité entend donner à ces critères sera suffisant pour qu'ils puissent jouer un rôle significatif.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. B.', written over a horizontal line.